



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 27 novembre 2023

EN RÉSUMÉ

MARDI 28 NOVEMBRE

- M. Aurélien ROUSSEAU, ministre de la Santé et de la Prévention, a présenté ce matin le prochain programme national de lutte contre le tabac 2023-2027 (PNLT).

VENDREDI 1^{er} DÉCEMBRE

- M. Aurélien ROUSSEAU, ministre de la Santé et de la Prévention, s'est rendu ce matin au centre d'information, de dépistage et de diagnostic du Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire à Montreuil., à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le Sida. Il visitera notamment le service des maladies infectieuses et se verra présenter les activités de soin pour les personnes atteintes du VIH.
- Mme Aurore BERGE, ministre des Solidarités et des Familles, poursuit son déplacement dans le Finistère. Elle visitera à Douarnenez l'EHPAD, les Jardins du Clos (méthode Montessori), puis l'EHPAD de Brest Résidence Ker Héol, Les Amitiés D'Armor, touché par la tempête Ciaran.
- Le PLFSS a été rejeté par le Sénat en nouvelle relecture, il est à été discuté à l'Assemblée Nationale en lecture définitive l'après-midi du 1^{er} décembre.

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

- **PLFSS / motion de censure:** L'Assemblée nationale a adopté en nouvelle lecture le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024, la motion de censure défendue par le groupe LFI n'ayant recueilli que 149 voix.
- **PLFSS / amendements :** Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale-PLFSS ne devrait plus tarder à retourner au Sénat. Les sénateurs devraient avoir à examiner un texte comportant les 121 amendements retenus par le gouvernement sur cette partie du texte dédiée aux dépenses. La plupart de ces derniers suppriment des dispositions adoptées par le Sénat, ou à l'inverse rétablissent des mesures supprimées par le Palais du Luxembourg :
 - A l'article 17 concernant la mise en place d'une campagne de vaccination contre le papillomavirus pour les collégiens notamment, le gouvernement a retenu deux amendements de la rapporteure générale visant à supprimer des dispositions introduites par le Sénat.
 - À l'article 22, plusieurs amendements de la rapporteure générale viennent une fois encore supprimer des apports du Sénat. L'article 22 bis A, a également été amendé afin de supprimer la disposition sur une aide financière complémentaire maternité et paternité, quant à l'article 22 quater, il est entièrement supprimé.
 - À l'article 23, relatif à la tarification de l'activité dont le gouvernement souhaite limiter la part, plusieurs amendements sont retenus, dont un émanant du député (Ecologiste) de Dordogne Sébastien PEYTAVIE et d'autres élus de son groupe. Ce dernier permet de revenir sur un ajout du Sénat, qui a modifié ledit article.
 - A l'article 25 ter, notons un amendement du gouvernement qui permet l'inscription automatique des médicaments biosimilaires sur la liste des biosimilaires substituables par les pharmaciens d'officine deux ans après leur commercialisation. Toujours à propos des médicaments, l'exécutif a retenu un amendement de la rapporteure générale à l'article 25 bis pour préciser le périmètre de la délivrance à l'unité des dispositifs médicaux et produits de santé.
 - Les articles 26 bis B, 27 B, 27 C et 27 D sont supprimés.
 - Article 32 : Le gouvernement amende le texte.
 - Les articles 33 et 34 sont eux aussi rétablis.
 - L'article 34 ter, relatif à la date de remise du rapport annuel du CEPS au Parlement est lui supprimé.
 - A l'article 36 qui précise les modalités de publication de la liste desdits médicaments par l'ANSM ; le gouvernement modifie la date d'entrée en vigueur de la publication de cette liste en la décalant au 31 décembre au plus tard ; et supprime les dispositions adoptées au Sénat concernant l'obligation de plans de gestion renforcés pour les laboratoires.
 - L'article 36 ter est supprimé, quand l'article 36 bis, relatif aux modalités de sortie de l'expérimentation du cannabis thérapeutique, est rétabli.
 - L'article 38 est rétabli, il est relatif au maintien de la liste initiale des acteurs participant au repérage des troubles du développement chez les enfants de moins de 6 ans.
 - Quant à l'article 38 bis B, visant à expérimenter la création de dispositifs d'accueil transitoires pour les jeunes en situation de handicap, il a été supprimé via un amendement du gouvernement.

Nominations

Adrien BARON, ancien collaborateur de MM.François SAUVADET, André SANTINI, Georges TRON et Eric WOERTH, ancien directeur des affaires médicales de l'AP-HM, a été nommé directeur du groupement hospitalier de la Timone à Marseille

Mme Sonia PIRES a été nommée directrice générale adjointe des services départementaux de l'Yonne, chargée des Solidarités.

